

Décision

Générale

colonial

Décision n° 382 Décisions concernant les Services Etat

n° 382

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

31 mars 1960

Numéro JO

n° 4 du 30/04/1960

Date du numéro

30 avril 1960

TEXTE INTÉGRAL

Une réquisition de passage par Voie maritime en-classe touriste Djibouti-Marseille au compte du Budget du Territoire sera délivrée à M. Bontemps (Guy), Adjoint technique de 6e classe du Cadre général des Travaux Publics de la France d'Outre-Mer (indice 230, groupe III), remis à la disposition du Ministre des Travaux Publics et des Transports. M. Bontemps (Guy) sera mis en route par première occasion maritime à partir du 1er avril 1960. Il voyagera accompagné de son épouse et de sa fille Sophie née le 19 septembre 1959. Un congé administratif proportionnel d'une durée de cinq mois et onze jours à passer à Reims (Marne), 115, rue Camille Lenoir, est accordé à M. Bontemps (Guy), dont le séjour Outre- Mer est interrompu par sa remise à la disposition du Ministère des Travaux Publics et des Transports et qui à la date du 13 avril 1960 aura accompli un séjour de 21 mois, 14 jours (10 juillet 1958 13 avril 1960) dans le Territoire. La dépense est imputable au Budget local.